

▶ Sabine Abravanel-Jolly

Maître de conférences en droit privé

Habilitation à diriger des recherches

Directrice de l'Institut des Assurances de Lyon

Assesseur du Doyen en charge de l'insertion professionnelle

Adresse de messagerie : sab.jolly@wanadoo.fr

Co-fondatrice de la Revue Numérique en Droit des Assurances:

www.actuassurance.com

Cursus

- 2005 : Habilitation à diriger des recherches
- Depuis 2001 : Maître de conférences en droit privé à l'Université Jean Moulin – Lyon 3
- 1999 : Doctorat de droit privé (nouveau régime), mention très honorable avec félicitations du jury et autorisation de publication
- 1998-2000 : A.T.E.R. à l'Université Jean Moulin – Lyon 3
- 1997-1999 : Vacataire d'enseignement à l'Université Lyon III
- 1996 : Diplôme d'Études Approfondies de droit privé fondamental, Université Jean Moulin – Lyon 3, mention Bien

Enseignements

Droit des assurances

- 2011-2012 : Cours « l'assurance des risques de l'entreprise », M2 Droit de l'entreprise, Université Jean Monnet de Saint-Étienne
- 2004-2012 : Cours « l'assurance automobile », M2 professionnel droit des affaires, parcours droit des assurances, Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2004-2012 : Cours « les Fonds de garantie », M2 professionnel droit des affaires, parcours droit des assurances, Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2004-2012 : Cours « l'assurance des professions juridiques et judiciaires », M2 professionnel droit des affaires, parcours droit des assurances, Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2002-2012 : Cours « contrat d'assurance », M1 droit de l'entreprise et M1 droit privé, Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2002-2012 : Cours « contrat d'assurance », ISFA – Lyon 1 (formation des actuaires)
- 2005-2010 : Cours « l'assurance du marché de l'art », M2 professionnel Droit et fiscalité du marché de l'art, Université Jean Moulin – Lyon 3

Droit civil

- 2008-2012 : Cours « Droit des obligations », L2 Droit, Université Jean Moulin – Lyon 3

- 2005-2011 : Cours « Droit des obligations », ISFA – Lyon 1 (formation des actuaires)
- 2005-2011 : Cours « Droit des personnes et des incapacités », M2 recherche Droit privé fondamental et M2 recherche Droit de la famille, Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2004-2012 : Cours « la responsabilité civile générale », M2 professionnel droit des affaires, parcours droit des assurances, Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2004-2010 : Cours « les Régimes spéciaux de responsabilité », M2 professionnel droit des affaires, parcours droit des assurances, Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2001-2011 : Cours « Droit des personnes et des incapacités », L1 Droit, Université Jean Moulin – Lyon 3

Cours à l'étranger en français

- Droit des assurances : 2010-2011 : Cours « Assurance de l'immobilier », M1 Droit foncier et du patrimoine, Université Royale du Cambodge (Phnom Penh)
- Droit des assurances : 2007 : Cours « Contrat d'assurance », Université Saint Joseph (Beyrouth – Liban)
- Droit civil : 2004-2005 : Cours « Introduction au droit », L1, Université Ain Chams (Le Caire – Egypte)

Cours à l'étranger en anglais

- Major principles for insurance (Principes de base en assurances) : 2012, M1 Management des risques en assurance, banque, finance, Université de Phnom Penh (Cambodge)
- Insurance law (Droit des assurances) : 2008-2012, Université de Hanoï, Vietnam, coopération mise en place par l'ISFA – Lyon 1
- Insurance law (Droit des assurances) : 2006-2007, Université d'Ho Chi Minh, Vietnam, coopération mise en place par l'ISFA – Lyon 1

Responsabilités administratives et pédagogiques

- Depuis juin 2012 : Directrice de l'Institut des Assurances de Lyon, Université Jean Moulin – Lyon 3. Co-responsable pédagogique du M2 pro droit des affaires parcours « droit des assurances » et du DU droit des assurances.
- Depuis septembre 2012 : Assesseur du doyen de la faculté de droit, en charge de l'insertion professionnelle des étudiants.
- Depuis 2010 : Directrice adjointe de l'Institut des Assurances de Lyon, Université Jean Moulin – Lyon 3. Co-responsable pédagogique du M2 pro droit des affaires parcours « droit des assurances » et du DU droit des assurances.
- Depuis 2009 : Membre du Collège d'experts de droit privé de l'Université Lyon 3
- Depuis 2008 : Membre élu au CEVU de l'Université Lyon 3. Chargée de la rédaction de la charte des examens en 2010
- Depuis 2007 : Secrétaire générale de la Maison de l'Assurance et de l'Actuariat, co-fondée en 2007 par l'ISFA de Lyon 1 et l'IAL de Lyon 3. La MAA s'est fixée pour objectif de rassembler, structurer et développer les formations et la recherche autour des thématiques de l'assurance et de l'actuariat. D'ores et déjà, des collaborations de recherche sont en cours (avec une autre collègue, nous travaillons sur la définition et la durée du contrat d'assurances afin d'éclairer les

actuaire sur l'anticipation du calcul des primes). De même des formations co-accréditées sont en cours de création : nous allons notamment gérer l'ouverture prochaine d'une L3 pro « Activités juridiques – Gestionnaire du contrat d'assurance »

- 2007-2009 : Responsable de l'orientation active post bac, Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2004-2009 : Membre de la Commission de spécialistes de droit public, Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3
- 2004-2009 : Membre de la Commission de spécialistes de droit privé, Faculté de droit de l'Université Jean Moulin – Lyon 3

Formations, colloques, journées d'études

Nationaux – Intervention personnelle

- mars 2010 : « *Actualité de la responsabilité civile, Accidents de la circulation et Produits défectueux* », journée d'études assurée pour Alta-Juris à Paris
- mars 2010 : « *Actualité de la responsabilité civile et assurance des avocats* », formation assurée pour le Barreau de Villefranche sur Saône
- janvier 2010 : « *Actualité des du droit des accidents de la circulation* », formation assurée pour le Barreau de Villefranche sur Saône
- décembre 2009 : « *Actualité de la Responsabilité civile* », formation assurée pour le Barreau de Villefranche sur Saône
- octobre 2009 : Journée d'études sur le thème « *Actualité en Responsabilité civile* », assurée pour Alta-Juris à Paris
- mai 2009 : Intervention au colloque Droit/Philosophie, organisé par l'Université Lyon III, sur le thème de la « *Photo de famille* », et plus particulièrement sur « *Le droit à l'image de l'individu* »
- novembre 2006 : Intervention au colloque organisé par l'Institut des Assurances de Lyon, sur le thème : « *L'information de l'assuré : insuffisances ou trop-plein ?* », et plus particulièrement sur « *Les sanctions de l'obligation d'information en assurance* », Actes du colloques parus dans la RGDA 2007, spéc. p. 483
- septembre 2005 : « *Actualité sur les accidents de la circulation* ». Formation assurée à la demande d'Alta-Juris à Paris
- décembre 2003 : Intervention au colloque de l'AIDA, sur le thème du « *Fonds de garantie des victimes de catastrophes technologiques* », instauré par la loi Bachelot du 30 juillet 2003
- février 2003 : Intervention pour l'école doctorale de l'Université Lyon 3 sur « *le statut universitaire de l'enseignant chercheur* »
- juin 2002 : « *L'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation par l'assurance et par le Fonds de garantie automobile* », intervention au CRFPA de Saint-Etienne

Nationaux – Intervention en collaboration avec A. Astegiano-La Rizza

- mai 2011 : « *Actuassurance, une revue d'universitaires* » : intervention au colloque sur les « *Revue juridiques libres* », cabinet Clifford, Paris.
- janvier 2011 : « *Actualité de la Garantie des vices cachés, de la garantie de conformité et de la responsabilité du fait des produits défectueux* », formation

assurée pour le barreau de Versailles

- novembre 2009 : « *Actualité législative et jurisprudentielle en droit des assurances* », formation assurée pour le Barreau de Villefranche sur Saône
- mai 2008 : « *Actualité de l'Assurance-vie* ». formation assurée pour Alta-Juris (organisme de formation destiné aux avocats)
- mars 2008 : « *Actualité de la Responsabilité* », formation assurée pour Alta-Juris
- mars 2008 : « *Manquement au devoir d'information et de conseil des avocats, assureurs et intermédiaires d'assurances* », formation assurée pour Alta-Juris
- septembre 2007 : « *Actualité sur les accidents de la circulation* », formation assurée à la demande du barreau de Bourg en Bresse
- mars 2007 : « *Actualité jurisprudentielle en Responsabilité civile* », formation assurée pour Alta-juris
- mars 2007 : « *La prescription biennale en droit des assurances* », formation assurée pour Alta-juris
- octobre 2006 : « *Responsabilité civile et assurances des géomètres-experts* », formation assurée à la demande de l'ordre des Géomètres experts de la région Rhône Alpes
- septembre 2006 : « *Responsabilité civile et assurance professionnelle des avocats* », formation assurée à la demande d'Alta-juris
- avril 2006 : « *Le contrat d'assurance : exposé des principes et jurisprudence* », formation assuré au Barreau de Bourg en Bresse

Internationaux

- juin 2011 : Intervention au Colloque sur « Le droit de l'assurance aujourd'hui », organisé par l'ISFA-Lyon 1, Hanoï
- octobre 2010 : Rapporteur de synthèse au Colloque du Mouvement Jeune Notariat, sur le thème « *Le respect de la vie privée* », Berlin
- mai 2009 : Intervention au Colloque organisé par l'ISFA-Lyon 1, sur le thème « l'influence du droit français de l'assurance au Vietnam », Hanoï

Direction de thèses et de mémoires

Direction de thèses

- Sen Senghtai, Thèse en cours sur « L'assurance automobile : une étude comparée en droit cambodgien et de l'ASEAN à la lumière du droit français », dépôt du sujet en octobre 2011
- Emilie Bougenot, Thèse en cours sur « Les incidences du droit de la famille sur l'assurance-vie », dépôt du sujet en octobre 2010
- Hadjer Rouabah, Thèse soutenue sur « L'aménagement de l'unité du patrimoine : Proposition d'un statut de l'entrepreneur individuel », le 25 juin 2010, Mention très honorable avec les félicitations
- Marie Wilpart, Thèse soutenue sur « Le secret médical en assurances de

peronnes », le 8 décembre 2009, Mention Très honorable. Thèse effectuée dans le but d'une entrée à l'EDA

Direction de mémoires

➤ *Pour le M2 professionnel droit des affaires mention « droit des assurances » (sujets donnés entre 2005 et 2012) :*

- Le suicide en assurance : Gabrielle de Ravel d'Esclapon
- Etat des lieux de la fausse déclaration de risques en assurance : Frédéric Guillermin-Golet
- Rapidité du processus d'offre en assurance automobile ? : Osséma Niama-Yuha
- « Assurance et professions médicales de santé à risques » : Ismaën Bessa
- Deux catégories de victimes envisagées par la loi Badinter : nécessité et avenir ? : Sarah Cavelier
- Clauses limitatives de responsabilité et faute lourde : notion et évolution : Belinda Waltz
- Evolution de la faute intentionnelle en assurances : Thibaut Gribelin
- Evolution de la notion d'aléa en droit des assurances : Aurélia Paris
- L'assurance automobile : étude comparée droit cambodgien et droit français : Sen Sengthai
- Vers un régime spécial d'indemnisation en matière de transport de personnes ? Emilie Micoud
- Immunité du préposé ? Armandine Ménager
- Evolution de la notion de lien causalité : Mickaël Jalat
- Réparation intégrale et assurance : Ane Libasse
- Le Bureau central de tarification en matière automobile : Mickaël De Magalhes
- La notion de perte de chance dans le domaine médical : Laurence Butet
- La faute lourde et les clauses limitatives ou exclusives de responsabilité : Laure De Person
- Responsabilité générale du fait d'autrui et assurance : Cyrielle Marquilly
- L'indemnisation des victimes de dommages environnementaux : Thibault De Greef
- La responsabilité du courtier et de l'agent général d'assurance : Farah Belatreche
- Vie privée et Assurance : Dorothee Fasquel
- Indu et Assurance : Emilie Lasour
- La prise en charge des victimes de dommages corporels - acteurs et réparation : Valérienne Bonnet
- L'assurance des objets d'art en France : Christophe Guigui
- Place des fonds de garantie dans l'indemnisation des victimes ? : Perrine Castagna
- Les spécificités du contrat d'assurance automobile par rapport au droit

commun : Pauline Caserta

- L'information des assurés : E. Peillex
- La responsabilité civile professionnelle des magistrats en cas d'erreurs judiciaires : A. Georgeon
- Responsabilité et assurance des avocats : M. Viguier
- La prise en charge de l'aléa thérapeutique : M. Merlinc
- La loi Badinter après vingt ans d'application : A. Benzi
- Le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages : S. Foivard
- Déclaration des risques et éthique médicale : E. Vincent

➤ *Pour les M2 recherche droit privé fondamental et droit de la famille (sujets donnés entre 2005 et 2011) :*

- La vie privée des personnes vulnérables (majeurs protégés et mineurs) :
Timothée Mesnil
- Les différentes facettes du droit à l'image : Caroline Caldesaigues
- Le droit de l'enfant à connaître ses origines - principes et évolutions : Aurélie
Loaëc
- Nécessité d'un droit au mariage pour tout individu ? : Johanna de Willy
- Le statut juridique du cadavre : Marc Langlade
- La vie privée numérique. Ronan le Guern
- Secret médical et assurance : Etienne Virapin
- Le droit à l'image de l'individu : Chloé Pourrez
- Le secret de la vie privée en droit des assurances
- Le droit de la famille au XXI^{ème} siècle : Eléonore Le Mintier
- Place nécessaire de la famille dans la protection des personnes vulnérables :
Emilie Bougenot
- Droit à l'image et vie privée : Virginie Blazin
- L'établissement de la filiation : Camille Gérard
- Articulation entre l'article 9 du Code civil, l'article 1382 du Code civil et la loi
du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : Jessica Desrichard
- La vie privée du salarié : Carole Nuguet
- Le droit à la mort : Samia Rodriguez
- Nature juridique du domicile : Anne-Sophie Rocault
- Statut juridique de l'embryon et du fœtus : Céline Masson
- Corps humain et volonté individuelle : Michel Ragusa

➤ *Pour le M2 professionnel droit et fiscalité du marché de l'art (sujets donnés entre 2005 et 2008) :*

- Les professionnels du Marché de l'Art face à l'assurance : Laura Mongéni

- L'assurance et l'art contemporain : Louis Abeille
- Le vol des œuvres et objets d'art : une réalité, un risque : Marion Sonier
- L'assurance des belles demeures, monuments historiques et architectures de qualité : Camille Revel

➤ *Pour le M2 professionnel Droit du Cinéma, de l'Audiovisuel et du Multimédia (sujet donné en 2008) :*

- Les fictions du réel : M. Mazet

Participation à des jurys de thèse et d'habilitation à diriger des recherches

- 25 juin 2010 : « L'aménagement de l'unité du patrimoine : Proposition d'un statut de l'entrepreneur individuel », directrice de la thèse de Hadjer Rouabah, soutenue à Lyon III. Mention très honorable avec les félicitations.
- 8 décembre 2009 : « Secret médical et assurances de personnes », directrice de thèse de Marie Wilpart, soutenue à Lyon III. Mention très honorable.
- 13 novembre 2009 : « Le secret en droit des assurances ». Membre du jury de thèse soutenue à Lyon III par Mlle Camila Haboubi. Mention très honorable avec les félicitations.
- 5 décembre 2008 : Membre du jury d'HDR de Mlle Bénédicte Rajot.
- 13 octobre 2008 : Membre du jury d'HDR de Mme Axelle Astegiano-La Rizza.
- 3 septembre 2008 : « Les fonds d'indemnisation ». Membre du jury de thèse soutenue à Lyon par Mme Laetitia Sellier-Guillet. Mention très honorable.
- 19 novembre 2005 : « La protection de la vie privée et de l'image de la personne face au droit à l'information du public ». Thèse soutenue par Mlle Emilie Sudre à Toulouse. Mention très honorable avec les félicitations. Rapporteur.

Activités de recherche collective

- 2011-2012 : Responsable de la partie « Transaction en Assurance automobile » dans le projet de recherche sur le contrat de transaction, contrat de recherche passé entre l'Equipe de droit privé de l'Université Lyon 3 et le GIP Mission Droit et Justice (co-direction W. Dross et B. Mallet-Bricout), 2011-2013.
- 2010-2012 : Responsable de la partie sur "la limite des contrats d'assurance" dans le projet de recherche collective relatif aux problèmes juridiques en actuariat, en particulier concernant les questions de responsabilité professionnelle des actuaires et sur les problèmes juridiques liés à Solvabilité 2, ISFA – Lyon 1 et IAL – Lyon 3.

Co-fondatrice de la Revue numérique en droit des assurances : www.actuassurance.com

- Création en janvier 2008, avec A. Astegiano-La Rizza, (MCF – HDR), de la Revue Numérique bimestrielle en Droit des Assurances : www.actuassurance.com
- Grâce au support numérique, notre objectif est d'être plus réactif qu'avec le

support papier dans une matière du droit, le droit des assurances, qui est en évolution permanente

- Il s'agit d'une véritable Revue :
 - dotée d'un comité de lecture dirigé par le professeur Bernard Beignier,
 - composée d'auteurs universitaires et praticiens
 - référencée au catalogue SUDOC
 - Numéro ISSN
- La revue à l'instar d'une revue papier comporte trois rubriques classiques :
 - Réflexions, Analyses, Chroniques
 - Actualités jurisprudentielles
 - Veille législative

Émission de télévision

- Émission « Les mots du droit » - TV droit, 22 février 2012 : exposé de sept mots du droit des assurances (1 mn par mot). Ont été choisis : le risque - la prime - le sinistre - la faute intentionnelle - la tacite reconduction - la nullité en assurance - la responsabilité du fait d'autrui. Pour visionner l'enregistrement : <http://tvdroit.fr/les-mots-du-droit/la-nullite-en-assurance>

Langues

- Anglais : courant

Sports

- Tennis (tournois – équipe)
- Ski

Liste thématique des publications

Droit des assurances

En Projet :

- **Manuel de Droit des assurances**, éd. Ellipses, coll. Universités – Droit, en cours de rédaction, à remettre en août 2013.

- **Un an de jurisprudence en droit des assurances de septembre 2012 à septembre 2013**, éd. LexisNexis, coll. Actualités – à remettre en octobre 2013.

- **Propositions de réécriture d'articles du Code des assurances** (trois publications en perspective) :

1. articles L. 112-3, al.4 et L. 113-2-2° relatifs à la fausse déclaration de risques,
2. article L. 113-1, al. 2, relatif à la faute intentionnelle,
3. article L. 113-8 du Code des assurances relatif à la nullité pour fausse déclaration intentionnelle de risques.

➤ Assurances en général – assurances de dommages

1. *L'action en paiement des primes de l'article L. 113-3 peut-elle s'appliquer aux contrats individuels à caractère mixte ?* : note sous Cass. 2^e civ., 4 oct. 2012, n° 11-19431, LEDA nov. 2012, p. 1.
2. *De la juste application de l'article L. 121-12 du Code des assurances (garantie de la faute commise par une des personnes dont l'assuré est civilement responsable)* : article co-écrit avec A. Astegiano-La Rizza, Lamy Assurances, Bull. act. Nov. 2012.
3. *Persistance de la conception subjective de la faute intentionnelle dans les relations contractuelles* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 11 juill. 2012, n°11-16414 et 11-17043, www.actuassurance.com 2012, n° 27, act. jurispr.
4. *Fausse déclaration intentionnelle de risques : le contrôle des notions légales se poursuit* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 28 juin 2012, n°11-20645, www.actuassurance.com 2012, n° 27, act. jurispr.
5. *L'assureur MRH n'est pas tenu de conseiller l'assuré sur les recours éventuels contre les constructeurs et assureurs RC* : note sous Cass. 3^{ème} civ., 9 mai 2012, n° 11-14552, RTDI 2012-3.
6. *Maintien de la déclaration pré-rédigée comme source de la fausse déclaration* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 12 avr. 2012, n°11-30075, www.actuassurance.com 2012, n° 26, act. jurispr.
7. *1°) Seule l'analyse des termes de la lettre recommandée permet de décider qu'elle interrompt valablement la prescription biennale, 2°) Une convention inter-assureurs ne peut être imposée à l'assuré* : note sous Cass. 3^{ème} civ., 14 mars 2012, n° 11-11313, RTDI 2012-3
8. Auteur au Juris-Code des Assurances LexisNexis, 2012, mise à jour annuelle (depuis 2007), sur différents thèmes :
 - Compétence juridictionnelle

- Assurances contre l'incendie (art. L. 122-1 à L. 122-9),
 - Assurance des risques de catastrophes naturelles (art. L. 125-1 à L. 125-6),
 - Assurance des risques de catastrophes technologiques (art. L. 128-1 à L. 128-4).
9. *Nécessité du maintien de la distinction entre exclusion et condition de garantie en assurance*, D. 2012, chron. 957.
 10. *Une nullité pour fausse déclaration intentionnelle de risques très bien motivée* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 9 févr. 2012, n° 11-10091, www.actuassurance.com 2012, n° 25, act. jurispr.
 11. *Le règlement du sinistre subordonné à la preuve de sa garantie rapportée par l'assuré* : note sous CA Lyon, ch. civ. 1, 24 janv. 2012, n° 10/05515, Bull. CA Lyon, avr. 2012.
 12. *Retour de la Cour de cassation à une volonté de contrôle des notions légales de la fausse déclaration intentionnelle de risques* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 13 janv. 2012, n° 11-11114, www.actuassurance.com 2012, n° 24, act. jurispr.
 13. *Le caractère déterminant du rôle causal de l'agent naturel dans la survenance des désordres est une condition de la garantie du risque de catastrophe naturelle* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 13 janv. 2012, n° 10-28003 et Cass. 2^{ème} civ., 15 déc. 2011, n° 10-27564, RTDI 2012-2.
 14. *La condition de garantie devrait être claire et précise* : www.actuassurance.com 2012, n° 24, Analyses.
 15. *Notion classique de faute intentionnelle en assurance de responsabilité contractuelle* : note sous CA Lyon, ch. civ. 1, 10 janv. 2012, n° 10/05259, Bacaly, mai 2012.
 16. *Une nullité du contrat prononcée en l'absence de toute fausse déclaration !* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 24 nov. 2011, n° 10-26034, www.actuassurance.com 2012, n° 24, act. jurispr.
 17. *L'adhérent diabétique n'a pas fait de fausse déclaration, intentionnelle ou non, en répondant par la négative à un questionnaire médical ordonné autour d'une liste non exhaustive de maladies* : note sous Cass. 2^e civ., 15 sept. 2011, n° 10-19694, www.actuassurance.com 2011, n° 23, act. jurispr.
 18. *La fausse déclaration intentionnelle ne peut fonder la faute intentionnelle* : note sous Cass. 2^{ième} civ., 30 juin 2011, www.actuassurance.com 2011, n° 22, act. jurispr.
 19. *L'exclusion des dommages intentionnellement causés ou provoqués par toute personne assurée : une atteinte à l'article L. 121-2 du Code des assurances ?* : note sous Cass. 2^{ième} civ., 30 juin 2011, n° 09-14227, www.actuassurance.com 2011, n° 22, act. jurispr.
 20. *Constat d'absence d'aléa par les juges du fond mais rejet de la faute intentionnelle : une occasion manquée mais une cassation justifiée* : note sous Cass. 2^{ième} civ., 16 juin 2011, n° 10-21474 et n° 10-23559, www.actuassurance.com 2011, n° 22, act. jurispr.
 21. *Le délit de complicité d'escroquerie commis par le notaire ne constitue pas une faute intentionnelle* : note sous Cass. 1^{re} civ., 9 juin 2011, n°10-15933, www.actuassurance.com 2011, n° 22, act. jurispr.
 22. *La préparation voire la préméditation : éléments de faits constitutifs de la volonté de commettre le dommage* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 28 avr. 2011, n° 10-17501, www.actuassurance.com 2011, n° 21, act. jurispr.
 23. *Maintien regrettable d'une conception unitaire de la faute intentionnelle* :

- www.actuassurance.com 2011, n° 20, Analyses.
24. *État des lieux de la nullité pour fausse déclaration intentionnelle de risques* : www.actuassurance.com 2011, n° 19, Analyses.
 25. *Plaidoyer pour une nécessaire dualité de la faute intentionnelle*, co-écrit avec A. Astegiano-La Rizza, Lamy assurances, actualités, mars 2011.
 26. *Assurances en général – Clause de déchéance* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 3 mars 2011, n° 10-11826, RGDA 2011, p. 686
 27. *Assurances en général – Déclaration du risque* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 17 févr. 2011, n° 09-72793, RGDA 2011, p. 683
 28. *Assurances de risques divers – Incendie* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 17 févr. 2011, n° 09-67906, RGDA 2011, p. 836.
 29. *Assurances en général – Déclaration du risque* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 3 févr. 2011, n° 10-30569, RGDA 2011, p. 471
 30. *Assurances en général – Déclaration du risque* : 2 arrêts, note sous Cass. 2^{ème} civ., 16 déc. 2010, n° 10-13926 et n° 10-13517, RGDA 2011, p. 474
 31. *Assurances en général – Assurance annulation de voyage* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 9 déc. 2010, n° 09-17471, RGDA 2011, p. 582
 32. *Assurances de risques divers – Sinistre* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 18 nov. 2010, n° 09-69719, RGDA 2011, p. 183
 33. *Assurances en général – Déclaration du risque* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 4 nov. 2010, n° 09-16702, RGDA 2011, p. 63
 34. *Assurances de risques divers – Catastrophes naturelles* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 4 nov. 2010, n° 09-71677, RGDA 2011, p. 202
 35. *Assurances en général – Aliénation de la chose assurée* : note Cass. 2^{ème} civ., 7 oct. 2010, n° 09-16763, RGDA 2011, p. 57
 36. *Confusion entre aléa judiciaire et aléa conventionnel* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 7 oct. 2010, n° 10-30233 : www.actuassurance.com 2010, n° 18, act. jurispr.
 37. *Assurances de responsabilité – Tempête* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 16 sept. 2010, n° 09-68849, RGDA 2011, p. 179
 38. *Assurances en général – Aliénation de la chose assurée* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 3 juin 2010, n° 09-66581, RGDA 2010, p. 1005
 39. *Assurances en général – Subrogation* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 12 mai 2010, n° 08-21966, RGDA 2010, p. 696.
 40. *Assurances en général – Prescription* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 12 mai 2010, n° 09-66437, RGDA 2010, p. 691.
 41. *Assurances en général – Déclaration du risque - L. 121-10* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 25 févr. 2010, n° 09-13225, RGDA 2010, p. 314.
 42. *Assurance en général – Condition de garantie* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 25 févr. 2010, n° 09-10386, RGDA 2010, p. 301.
 43. *Assurances en général – Modification du contrat* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 18 févr. 2010, n° 09-10478, RGDA 2010, p. 305.
 44. *Assurances de risques divers – Risques locatifs* : note sous Cass. 3^{ème} civ., 20 janv. 2010, n° 09-65791, RGDA 2010, p. 442.
 45. *Assurances en général – Prescription. Portée* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10

- déc. 2009, n° 09-11940, RGDA 2010, p. 88.
46. *Assurances en général – Déclaration de risques* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 19 nov. 2009, n° 08-17166, RGDA 2010, p. 67.
 47. *Assurances en général – Prescription. Renonciation* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 19 nov. 2009, n° 08-22056 et Cass. 3^{ème} civ. 1^{er} déc. 2009, n° 08-20993, RGDA 2010, p. 82.
 48. *Assurances en général – Déclaration de risques* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10 nov. 2009, n° 08-21447, RGDA 2010, p. 71
 49. *Assurances en général – Risque. Prévention* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 9 juill. 2009, pourvoi n° 08-13780, RGDA 2009, p. 1162
 50. *Assurances en général – Risque. Prévention* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 16 juin 2009, pourvoi n° 08-15249, RGDA 2009, p. 1167.
 51. *Assurances en général – Prescription* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 11 juin 2009, pourvoi n° 08-13478, RGDA 2009, p. 756.
 52. *Validité de la clause d'exclusion du diabète et de ses complications : un raisonnement dépourvu de rigueur* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 28 mai 2009, n° 08-20031: www.actuassurance.com 2009, n° 12, act. jurispr.
 53. *Assurances en général – Modification* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 2 avril 2009, pourvoi n° 08-11760, RGDA 2009, p. 744.
 54. *A propos de l'aléa en assurance : Rejet des théories du risque putatif et du risque composite*, étude sous Cass. 3^{ème} civ., 25 févr. 2009, n° 08-10280, www.actuassurance.com 2009, n° 11, act. Jurisp.
 55. *Notion de faute intentionnelle en assurance : une nécessaire dualité*, www.actuassurance.com 2009, n° 10-11, Analyses.
 56. *Assurances en général – Information* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 22 janv. 2009, pourvoi n° 07-19234, RGDA 2009, p. 112
 57. *Assurances en général – Preuve du paiement de la prime* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 22 janv. 2009, pourvoi n° 08-10682, RGDA 2009, p. 483
 58. *Assurances en général – Sinistre* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 janv. 2009, pourvoi n° 08-10874, RGDA 2009, p. 135
 59. *Assurances de risques divers – Preuve* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 janv. 2009, pourvoi n° 08-10016, RGDA 2009, p. 252
 60. *Assurances de risques divers – Condition de la garantie* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 janv. 2009, pourvoi n° 07-20731, RGDA 2009, p. 247
 61. *Le recours subrogatoire de l'assureur accident corporel s'applique au versement d'une prestation déterminée à titre d'avance sur recours* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 23 oct. 2008, n° 07-18234, www.actuassurance.com 2008, n° 9, act. jurispr.
 62. *Assurances en général – Non paiement de la prime* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 2 oct. 2008, pourvoi n° 07-18327, RGDA 2009, p.132
 63. *Assurances en général – Prescription* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10 juill. 2008, RGDA 2008, p. 927
 64. *Assurances incendie – Interprétation* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10 juill. 2008, RGDA 2008, p. 1034
 65. *L'omission d'une déclaration de risque en cours de contrat entraîne l'application de la règle proportionnelle de prime* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15

- mai 2008, n° 07-13508, www.actuassurance.com 2008, n° 5, act. jurispr.
66. - *Le fait pour l'assureur de refuser sa garantie en défense n'équivaut pas à un acte de renonciation à se prévaloir de la prescription : revirement de jurisprudence ;*
- *Le point de départ du délai de prescription en assurances invalidité et accidents corporels est celui de la connaissance par l'assuré de la date de consolidation : jurisprudence constante : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 mai 2008, n° 07-14258, www.actuassurance.com 2008, n° 5, act. jurispr.*
67. *Assurances en général – Garantie du risque nouveau : note sous Cass. 2^{ème} civ., 5 juin 2008, RGDA 2008, p. 648.*
68. *Assurances en général – Exclusion : note sous Cass. 2^{ème} civ., 20 mars 2008, RGDA 2008, p. 452*
69. *Assurances en général – Contrat d'assurance – Preuve : note sous Cass. 2^{ème} civ., 6 mars 2008, RGDA 2008, p. 322*
70. *Produits livrés – Exclusion : note sous Cass. 2^{ème} civ., 7 févr. 2008, RGDA 2008, p. 457*
71. *En l'absence de faute intentionnelle, la clause de déchéance pour non respect des prescriptions contractuelles et des règles de l'art doit être appréciée comme une clause d'exclusion : note sous Cass. 3^{ème} civ., 29 janv. 2008, n° 07-10747, www.actuassurance.com 2008, n° 2, act. jurispr.*
72. *Assurances en général – Contrat d'assurance – Dénaturation : note sous Cass. 2^{ème} civ., 17 janv. 2008, RGDA 2008, p. 320*
73. *Assurances en général – Prime – Non paiement : note sous Cass. 2^{ème} civ., 20 déc. 2007, RGDA 2008, p. 75*
74. *Assurances en général – Sinistre – Déclaration : note sous Cass. 2^{ème} civ., 20 déc. 2007, RGDA 2008, p. 79*
75. *Assurances en général – Fausse déclaration du risque : note sous Cass. 2^{ème} civ., 13 sept 2007, RGDA 2007, p. 817*
76. *L'immunité du médecin salarié de l'association Croix Rouge ne fait pas obstacle au recours subrogatoire de l'assureur du commettant contre l'assureur du responsable : note sous Cass. 1^{ère} civ., 12 juill. 2007, pourvois n°s 06-13790 et 06-12624, www.actuassurance.com 2008, n° 4, act. jurispr.*
77. *Les sanctions de l'obligation d'information en assurance, Actes du colloque « L'information en assurances », RGDA 2007, p. 483.*
78. *Assurances en général – Fausse déclaration du risque : note sous Cass. 2^{ème} civ., 4 juill. 2007, RGDA 2007, p. 813*
79. *Assurances en général – Preuve du sinistre : note sous Cass. 2^{ème} civ., 14 juin 2007, RGDA 2007, p. 906*
80. *Assurances en général – Sinistre – Exclusion de garantie : note sous Cass. 2^{ème} civ., 30 mai 2007, RGDA 2007, p. 596*
81. *Assurances en général – Attestation d'assurance : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10 mai 2007, RGDA 2007, p. 577*
82. *Assurances en général – Déclaration de risques : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 févr. 2007, RGDA 2007, p. 327*
83. *Produits livrés – Exclusion : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 févr. 2007, RGDA 2007, p. 419*

84. *Assurances en général – Fausse déclaration du risque* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 21 déc. 2006, RGDA 2007, p. 150
85. *Assurances en général – Prise d'effet de la garantie* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 5 juill. 2006, RGDA 2006, p. 913
86. *Assurances en général – Définition du risque – conditions particulières* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 5 juill. 2006, RGDA 2006, p. 917
87. *Assurances en général – Modification du contrat* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 5 juill. 2006, RGDA 2006, p. 921
88. *Assurances en général – Subrogation* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 5 juill. 2006, RGDA 2006, p. 925
89. *Assurances en général – Prime* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 24 mai 2006, RGDA 2006, p. 652
90. *Assurances en général – Evaluation du dommage – expertise contractuelle* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 29 mars 2006, RGDA 2006, p. 407
91. *Assurances en général – Prescription – interruption* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 févr. 2006, RGDA 2006, p. 645
92. *Assurances en général – Exclusion conventionnelle* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 18 janv. 2006 (2 espèces), RGDA 2006, p. 515
93. *Assurances en général – Prescription* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 4 janv. 2006, RGDA 2006, p. 89
94. *Assurances en général – Assurances cumulatives* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 20 oct. 2005, RGDA 2006, p. 55
95. *Assurances en général – Déclaration des risques* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 sept. 2005, RGDA 2006, p.74
96. *Indu et assurance*, RGDA 2000, p. 15.

➤ **Assurances de personnes**

1. Auteur au Juris-Code des Assurances LexisNexis, 2012, mise à jour annuelle (depuis 2007), sur différents thèmes :
 - *Convention AERAS*
 - *Assurance décès-invalidité*
2. *Assurances de personnes – Invalidité* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 17 mars 2011, n° 10-30468, RGDA 2011, p. 810
3. *Assurances emprunteurs – Incapacité de travail* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 3 juin 2010, n° 09-66664, RGDA 2010, p. 1104.
4. *Assurances emprunteurs – Information* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 avr. 2010, n° 09-11061, RGDA 2010, p. 756.
5. *Assurances de personnes – Redressement judiciaire du souscripteur* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 6 oct. 2009, RGDA 2010, n° 07-15325, p. 145
6. *Assurances emprunteurs – Déchéance du terme du prêt* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 9 juill. 2009, RGDA 2009, pourvoi n° 08-14504, p. 1203
7. Avant l'entrée en vigueur des nouvelles lois du 5 mars 2007 et 17 décembre 2007, si le curateur pouvait souscrire seul un contrat d'assurance-vie, il ne pouvait en revanche procéder à la désignation du bénéficiaire même avec l'autorisation du juge des tutelles : note sous Cass. 1^{ère} civ., 8 juill. 2009, n° 08-

- 16153 et n° 07-18522, www.actuassurance.com 2009, n° 13, act. jurispr.
8. *Assurances sur la vie – Résiliation* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 28 mai 2009, n° 08-17098, RGDA 2009, p. 857.
 9. *Assurances sur la vie – Contrats en unités de compte* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 12 mars 2009, pourvoi n° 08-15322, RGDA 2009, p. 537.
 10. *Assurances sur la vie – Réduction* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 12 mars 2009, pourvoi n° 08-13062, RGDA 2009, p. 852
 11. *Assurances emprunteurs – Déclaration de sinistre* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 2 oct. 2008, pourvoi n° 07-14920, RGDA 2009, p. 217
 12. *Assurance emprunteurs – Preuve de l'invalidité* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10 juill. 2008, RGDA 2008, p. 1026
 13. *Assurances de personnes – Indu* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10 juill. 2008, RGDA 2008, p. 1022
 14. *Indu – Assurance de prêts professionnels* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 mai 2008, RGDA 2008, p. 73
 15. *Assurance groupe employeur – Adhésion* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 10 avr. 2008, RGDA 2008, p. 715
 16. *L'impossible preuve du caractère accidentel du sinistre* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 21 févr. 2008, n° 06-1296, www.actuassurance.com 2008, n° 3, act. jurispr.
 17. *Requalification d'un contrat d'assurance-vie en donation indirecte* : note sous Cass. Ch. mixte, 21 déc. 2007, n° 06-12769, www.actuassurance.com 2008, n° 2, act. jurispr.
 18. *La non révélation d'un contrat d'assurance-vie n'est pas constitutive d'un recel successoral*, note sous Cass. 1^{ère} civ., 12 déc. 2007, n° 06-19653, www.actuassurance.com 2008, n° 2, act. jurispr.
 19. *Assurance accidents corporels : caractère indemnitaire des indemnités journalières et des prestations d'invalidité* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 nov. 2007, n° 06-19744, www.actuassurance.com 2008, n° 1, act. jurispr.
 20. *Assurance-vie : Notion de primes manifestement exagérées* : note sous Cass. 1^{ère} civ., 31 oct. 2007, n° 06-14399, www.actuassurance.com 2008, n° 1, act. jurispr.
 21. *Assurance emprunteurs – exclusion* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 21 déc. 2006, RGDA 2007, p. 154
 22. *Assurance accidents corporels – Définition du risque garanti* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 16 nov. 2006, RGDA 2007, p. 133
 23. *Assurance accidents corporels – Définition de l'accident* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 mars 2006, RGDA 2006, p. 477
 24. *Assurance de groupe – obligation d'information* : note sous Cass. 2^{ème} civ. 8 sept. 2005, RGDA 2006, p. 155
 25. *Secret médical et assurances de personnes*, RGDA 2005, p. 885.

➤ **Assurances Automobile – Accidents de la circulation**

1. *Assurance automobile – Indemnisation du conducteur victime abstraction faite du comportement de l'autre conducteur* : note sous Cass. 2^e civ., 4 oct. 2012, n° 11-20223, LEDA nov. 2012, p. 3.
2. *Assurance automobile – Accident de travail et application de la loi du 5 juillet*

- 1985 : note sous Cass. 2^{ème} civ., 12 juill. 2012, n° 11-20123, LEDA oct. 2012
3. *Assurance automobile – Délai pour formuler une offre – Carence de la victime suspensive du délai ?* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 28 juin 2012, n° 11-12139, www.actuassurance.com 2012, n° 27, act. jurispr.
 4. *Assurance automobile – implication dans l'accident* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 24 mai 2012, n° 11-19339, LEDA juill. 2012
 5. *Assurance automobile - Point de départ de la sanction du doublement de l'intérêt légal ?* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 12 avr. 2012, n° 11-15997, LEDA juin 2012
 6. *Assurance automobile : Perte de la qualité de conducteur ?* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 29 mars 2012, n° 10-28129, Publié au bulletin, LEDA mai 2012.
4. Auteur au Juris-Code des Assurances LexisNexis, 2012, mise à jour annuelle (depuis 2007), sur différents thèmes :
- Bureau Central de tarification
 - Accidents de la circulation
 - Assurance automobile
5. *Doublement de l'intérêt légal à compter de l'absence d'offre provisionnelle et/ou définitive* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 mars 2012, n° 11-11095, www.actuassurance.com 2012, n° 26, act. jurispr.
 6. *Assurance automobile - Faute du conducteur victime : une qualification erronée*, note sous Cass. 2^{ème} civ., 13 janv. 2012, n° 10-28014, LEDA¹.
 7. *Assurance automobile - Condition de l'indemnisation : un lien de causalité direct et certain entre le préjudice et l'accident* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 9 févr. 2012, n° 11-10016, www.actuassurance.com 2012, n° 25, act. jurispr.
 8. *L'exclusion de garantie vol du véhicule quand les clés sont restées sur le contact* : note sous CA Lyon, ch. civ. 1, 24 janv. 2012, n° 11/03788, Bull. CA Lyon, avr. 2012.
 9. *Assurance automobile : pour indemniser le conducteur victime la cour devait statuer en faisant abstraction du comportement de l'autre conducteur impliqué* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 déc. 2011, n° 10-25714, LEDA févr. 2012.
 10. *Une qualification de faute du conducteur victime erronée* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 sept. 2011, n° 10-23864, www.actuassurance.com 2011, n° 23, act. jurispr.
 11. *Le juge pénal ayant relaxé une personne impliquée dans un accident au motif qu'aucune faute n'a été prouvée, le juge civil ne peut se fonder sur un tel argument, rejeté car non établi, pour réduire son droit à indemnisation* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 15 sept. 2011, n° 10-23226, LEDA nov. 2011, note S. Abravanel-Jolly.
 12. *L'article L. 211-13 du Code des assurances n'est pas contraire à l'article 8 de la DDHC* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 juin 2011, n°10-26675, www.actuassurance.com 2011, n° 22, act. jurispr.
 13. *QPC incidente - La différence de traitement instaurée par la loi Badinter entre victimes conductrices et non conductrices est-elle discriminatoire ?* : note sous

¹ LEDA : Revue L'essentiel du Droit des Assurances, Lextenso éditions.

Cass. 2^{ème} civ., 9 sept. 2010, n° 10-12732, www.actuassurance.com 2010, n° 18, act. jurispr.

14. *La clause par laquelle sont garantis les dommages matériels du véhicule causés par la grêle, la tempête, une avalanche, un glissement de terrain ou une chute de pierres, une chute de neige de toiture d'immeuble, ou une inondation : une clause de définition des risques couverts et non d'exclusion du verglas* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 8 juill. 2010, n° 09-16012, www.actuassurance.com 2010, n° 17, act. jurispr.
15. *La qualification du conducteur sorti de son véhicule debout contre la portière ouverte : conducteur ou piéton ?* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 1^{er} juill. 2010, n° 09-67627, www.actuassurance.com 2010, n° 17, act. jurispr.
16. *Actualité sur les « Accidents de la circulation »*, www.actuassurance.com 2010, n° 14, Analyses.
17. *Indemnisation du conducteur gardien du seul véhicule impliqué* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 7 févr. 2008, n° 07-10534, www.actuassurance.com 2008, n° 3, act. jurispr.
18. *Qualification de la clause de garantie du vol du véhicule garé dans un box fermé : condition de la garantie* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 22 nov. 2007, n° 06-21504, www.actuassurance.com 2008, n° 1, act. Jurispr
19. *A propos de la notion d'accident de la circulation* : note sous Cass. 2^{ème} civ. 25 oct. 2007, n° 05-21807, www.actuassurance.com 2008, n° 1, act. jurispr.
20. *Rédaction du Fascicule 280-10 « Droit à indemnisation en application de la loi du 5 juillet 1985 »*, J.Cl. Resp. civ. et assur., 2004.
21. *Rédaction du Fascicule 280-20 « Procédure d'offre en assurance automobile »*, J.Cl. Resp. civ. et assur., 2004.
22. *La loi du 5 juillet 1985 est inapplicable à l'indemnisation de la victime conducteur du seul véhicule impliqué*, note sous Cass. crim., 29 juin 1999, JCP G 2000, II, 10290.

➤ Assurance Transports

1. *Assurance RC transports – le transporteur peut invoquer la force majeure pour le vol à main armée des téléphones portables transportés dans un camion tôlé, plombé et équipé d'un GPS* : note sous Cass. 2^e civ., 30 oct. 2012, n° 11-25485, LEDA déc. 2012.
2. *Réalisation de la rubrique Assurance-transport*, Rép. com. Dalloz, dernière refonte juin 2012.
3. *Assurance transports - l'assureur n'est légalement subrogé dans les droits de l'assuré que dans la mesure où l'indemnité versée était contractuellement due* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 9 févr. 2012, n° 10-26362, LEDA avr. 2012.
4. *Assurance de transports - Faute du voiturier à l'origine de la destruction de la marchandise et non du commissionnaire de transport* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 22 nov. 2011, n° 10-20599, LEDA janv. 2012.
5. *Assurance de transports - La faute lourde est retenue au motif que le verrouillage d'une porte de camion, même bâché, constitue une précaution minimale* : note sous Cass. com., 21 sept. 2010, n° 09-12229, LEDA 2010, n° 2.

➤ Assurance construction

1. Assurance construction - Recevabilité de l'action du syndicat des copropriétaires pour les dommages affectant les parties privatives et distinction entre exclusions et conditions de garantie de la police : note sous Cass. 3^e civ., 7 sept. 2011, n° 09-70993, RTDI 2012-1, p. 65.
2. Assurance DO - Le point de départ de la majoration des intérêts pour l'indemnité en cas de non respect des délais par l'assureur DO est la sommation de payer ou tout acte équivalent. La majoration n'est pas subordonnée à l'engagement préalable des dépenses : note sous Cass. 3^{ème} civ., 25 mai 2011, n°10-18780, RTDI 2012-1, p. 63
3. L'assureur dommages ouvrage, qui n'a pas rempli ses obligations contractuelles en ne préfinançant pas des travaux efficaces de nature à mettre fin aux désordres, doit indemniser le trouble de jouissance subi par l'assuré : note sous Cass. 3^{ème} civ., 11 févr. 2009, pourvoi n° 07-21761, JCP G 2009, Act., 121.

➤ Assurances de l'association

1. Assurance des Associations (avec A. Astegiano-La Rizza), in Lamy Associations 2012, mise à jour annuelle (depuis 2006).

Droit civil

1. Licéité de la preuve obtenue dans un lieu public par un enquêteur privé assisté d'un huissier de justice, note sous Cass. 1^{re} civ., 31 oct. 2012, n° 11-17476, FS P+B+I, JCP G 2012, n° 1229.
2. Respect de la vie privée et Notariat, in Actes du Colloques « Le notaire et la vie privée, 2010.
3. Actualité de la Responsabilité civile, www.actuassurance.com 2010, n° 17, Analyses.
4. Actualité de la Responsabilité civile, www.actuassurance.com 2010, n° 16, Analyses.
5. Le point sur la perte de chance, www.actuassurance.com 2008, n° 7, Analyses.
6. Clauses limitatives ou exclusives de responsabilité et faute lourde, www.actuassurance.com 2008, n° 4, Analyses.
7. Limites de l'immunité du préposé, www.actuassurance.com 2008, n° 3, Analyses.
8. La publication de la photographie d'un enfant, prise au cours d'une manifestation folklorique, est soumise à autorisation, note sous Cass. 1^{ère} civ., 12 déc. 2000, JCP G 2001, II, 10572.
9. La protection du secret en droit des personnes et de la famille, thèse soutenue en 1999, 1^{ère} éd. La Baule, 2000, 2^e éd. éd. Defrénois, 2005, coll. « thèses de droit privé » (direction B. Beignier).

Fonds de garantie

1. Recours subrogatoire du FGAOD contre le tiers responsable : note sous Cass. 2^{ème} civ., 29 mars 2012, n° 11-14869, www.actuassurance.com 2012, n° 26, act. jurispr.
2. Les Fonds de garantie, Rép. civ., Dalloz, dernière refonte janv. 2012.

3. *Préjudices pris en charge par le FGTI en cas de destruction d'un véhicule par incendie* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 23 févr. 2012, n° 11-10216, www.actuassurance.com 2012, n° 25, act. jurispr.
4. *Opposabilité de l'exception de garantie au FGAOD et à la victime informés par l'assureur* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 13 janv. 2012, n° 11-13429, www.actuassurance.com 2012, n° 24, act. jurispr.
5. *Les dépens non pris en charge par le FGAOD* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 3 nov. 2011, n° 10-19572, www.actuassurance.com 2012, n° 24, act. jurispr.
6. *Intervention du FGAOD pour indemniser un cycliste heurté par un ballon* : note sous Cass. 2^e civ., 15 sept. 2011, n° 10-24313, www.actuassurance.com 2011, n° 23, act. jurispr.
7. *Intervention du FGAOD - Les pièces justificatives de l'exception de nullité n'ont pas à être jointes par l'assureur à la lettre R avec AR* : note sous Cass. 2^{ème} civ., 7 juill. 2011, n°10-24264, www.actuassurance.com 2011, n° 22, act. jurispr.
8. *Recours du FGAOD contre le responsable d'un accident de la circulation : inopposabilité de la transaction conclue avec la victime* : note sous Cass. ass. plén., 29 mai 2009, pourvoi n° 08-11422, JCP G 2009, Semaine du droit, n° 7.
9. *Les limites de l'assurance de responsabilité civile médicale : l'aléa thérapeutique* : Cass. 1^{ère} civ., 22 nov. 2007, n° 05-20974, www.actuassurance.com 2008, n° 2, act. jurispr.
10. *Le Fonds de garantie des accidents de circulation et de chasse rebaptisé Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages*, Resp. civ. et assur. 2004, chron. 4.